

Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

Affiché au siège de la
C.A.G.B. le : 27/11/02

**Séance du 22 novembre 2002
qui s'est déroulée à la C.C.I. du Doubs**

Visé par :
Le Directeur Général,
Jean-Paul VOGEL

PRESENCE

- liste des présents annexée

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Le Conseil de Communauté s'est réuni le 22 novembre 2002 à 18 heures à la salle des séances de la C.C.I. du Doubs, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, il a pris les décisions suivantes :

Commission n°1 : finances et personnel

Finances :

☛ R 1.1.1 - Transfert de la compétence incinération de la Ville de Besançon à la C.A.G.B. et de la C.A.G.B. au SYBERT :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend en compte le rapport modificatif n°1.1.1
- décide de modifier le point 1.1.1 de l'ordre du jour en tenant compte des propositions du Bureau : report du transfert de la compétence incinération au 1^{er} janvier 2004, association étroite du SYBERT dans l'achèvement des travaux de modernisation de l'usine d'incinération des ordures ménagères, point sur ce dossier d'ici quelques mois
- se prononce favorablement sur les principes de la convention de transfert qui devra néanmoins être ajustée et validée à nouveau par le Conseil en 2003
- abroge la délibération du Conseil de Communauté du 23 octobre 2002 relative au transfert des emprunts liés au transfert de la compétence incinération

↳ R 1.1.2 - Garantie d'emprunt de 2,5 millions d'euros pour les Hauts du Chazal :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté décide :

- d'accorder la garantie d'emprunt à la SEDD dans les conditions précitées dans le rapport de présentation
- de proposer à la SEDD et à DEXIA CLF l'aménagement des articles 4 et 5 en modifiant les termes conformément aux mentions en gras
- d'autoriser, alors, le Président à signer le contrat de prêt et la convention de garantie.

↳ R 1.1.3 - Conséquences de la dissolution du SM TGB :

A l'unanimité moins 7 abstentions, le Conseil de Communauté décide de :

- prendre en charge le déficit présenté ainsi que l'actif pour les seules communes membres de la C.A.G.B. membres du SM TGB
- inscrire cette dépense lors de la prochaine décision modificative
- autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à cette prise en charge financière.

↳ R 1.1.4 - Transfert des agents de la Ville de Besançon au titre de la compétence développement économique :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide l'actualisation de l'Attribution de Compensation de la Taxe Professionnelle de la Ville de Besançon au regard des éléments de transfert en économie validés. L'Attribution de Compensation de Taxe Professionnelle est donc réduite à 20 412 485 €. Elle sera proposée ainsi à la Commission d'Evaluation des Charges.

Commission n°3 : Habitat

↳ R 3.1 - Création de logements sociaux - information des décisions du Bureau :

2 dossiers de subvention :

1. Habitat 25 : 3 PLUS et 1 PLAI « groupe 331 » rue des deux Fontaines à Torpes - 9 907 € (64 985 F F)
2. OPM HLM de Besançon : 27 PLUS et 3 PLAI, rue Pesty, cité des Acacias à Besançon 57 161,39 € (374 954 F)

Le Conseil de Communauté prend connaissance de l'attribution de ces subventions par le Bureau.

Commission n°4 : Transports et déplacements

↳ R 4.1 - Avenant n°1 aux marchés 02/10 - lots 1, 2, 3 et 4 :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté décide :

- la réalisation d'un avenant n°1 par lot (1, 2, 3 et 4) correspondant aux marchés d'affrètement pour la desserte du grand Besançon
- d'autoriser M. le Président à signer ces avenants.

Commission n°6 : Projet et contrat d'agglomération

↳ R 6.1 - Projet d'agglomération : modalités de déroulement des conférences :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide les propositions sur les modalités de déroulement des conférences.

↳ R 6.2 - Conseil de Développement Participatif : proposition :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide la proposition faite dans le rapport préparatoire concernant le rôle, la composition et le fonctionnement du Conseil de Développement.

↳ R 6.3 - Programme CITE : modalités d'intervention de la C.A.G.B. :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide les deux propositions suivantes :

- prendre la maîtrise d'ouvrage des études pré opérationnelles des projets situés en périphérie qu'elle reconnaît être structurants pour son territoire et éligibles au programme CITE,
- missionner spécifiquement l'agence d'urbanisme pour aider à l'émergence des projets, organiser l'aide à la décision à l'échelle des secteurs et assister les communes dans le montage des projets. Le choix des projets sera fait au sein d'un comité de pré programmation.

Commission n°8 : Politique de la Ville

↳ R 8.1 - Gens du voyage : objectif de réalisation d'aire d'accueil

A la majorité et une voix contre, le Conseil de Communauté décide :

- d'approuver le principe de répartition des aires d'accueil sur l'agglomération par secteur,
- d'approuver ces propositions d'objectifs de réalisation d'aires d'accueil pour l'agglomération qui pourront être révisées à l'issue de la mission AUDAB,
- de valider la méthode proposée par l'AUDAB pour la déclinaison du schéma départemental sur l'agglomération prévu dans le cadre de son programme de travail 2002 avec les modifications proposées.

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I. du Doubs
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 137

Etaient présents : AMAGNEY : Jean-Pierre FOSTEL - ARGUEL : André AVIS - AUXON - DESSOUS : Jacques CANAL - AVANNE-AVENEY : Jean-Pierre TAILLARD, Danielle DE SEDE (suppléante de Joël ROY) - BESANÇON : Eric ALAUZET, Catherine BALLOT, Denis BAUD, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS, Patrick BOURQUE, Françoise BRANGET, Claire CASENOVE, Annaïck CHAUVET, Rosine CHAVIN-SIMONOT, Jean-Claude CHEVAILLER, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Jean-Jacques DEMONET, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Vincent FUSTER, Karine GEIGER, Abdel GHEZALI, Bernard LAMBERT, Michel LOYAT, Sébastien MAIRE, Jacques MARIOT, Bruno MEDJALDI, Annie MENETRIER, Jacqueline PANIER, Marcel POCHARD, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Martine ROPERS, Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER, Danièle TETU, Corinne TISSIER - BEURE : Pierre JACQUET - BOUSSIERES : Michel POULET, Bertrand ASTRIC - BUSY : Philippe SIMONIN - CHALEZE : Josseline SEITZ - CHALEZEULE : Raymond REYLE - CHAMPAGNEY : Claude VOIDEY - CHAMPOUX : Bernadette PERRIN (suppléante de Norbert DUPREY) - CHAMPVANS LES MOULINS : Jean-Marie ROTH - CHATILLON LE DUC : Gilbert CANILLO - CHAUCENNE : Bernard VOUGNON - CHEMAUDIN : Jean-Yves RENO - DANNEMARIE-SUR-CRETE : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST - DELUZ : Yves TARDIEU - ECOLE-VALENTIN : André BAVEREL - FONTAIN : Jean-Paul DILLSCHNEIDER - FRANCOIS : Claude PREIONI, Françoise GILLET - GENNES : Gabriel JANNIN - GRANDFONTAINE : Jean JOURDAIN, Richard SALA - LA CHEVILLOTTE : Jean PIQUARD - LA VEZE : Philippe CHANAU - LARNOD : Martine BERGIER - MAMIROLLE : Jacques-Henry BAUER - MARCHAUX : Yves MAYOUD - MAZEROLLES-LE-SALIN : Daniel PARIS - MISEREY-SALINES : Marcel FELT, Denis JOLY - MONTFAUCON : Gérard LACHAUD (suppléant de Pierre CONTOZ), Jean-Marie VERNET - MONTFERRAND-LE-CHATEAU : Marcel COTTINY - MORRE : Gérard VALLET, Jean-Michel CAYUELA - NANCRAI : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET - NOIRONTE : Bernard MADOUX - NOVILLARS : Raymonde BOURLON, Bernard BOURDAIS - PIREY : Robert STEPOURJINE - POUILLEY-LES-VIGNES : Pascal DOUARD (suppléant d'Albert DEPIERRE) - RANCENAY : Gilbert GAUTHIER - ROCHE LEZ BEAUPRE : Roland BARDEY, Michel SCHNAEBELE - SAONE : Bernard GUYON - SERRE-LES-SAPINS : Gabriel BAULIEU, Nicole BARBEAU - TALLENAY : Jean-Yves PRALON - THISE : Bernard MOYSE (suppléant de Claude BULLY) - THORAISE : Jean-Paul MICHAUD - TORPES : Denis JACQUIN - VAIRE ARCIER : Patrick RACINE - VAUX-LES-PRES : Bernard GAVIGNET - VORGES LES PINS : Evelyne TAILLARD (suppléante de Charles BATISTE)

Etaient absents : AUDEUX : Christian SANCHEZ - AUXON - DESSOUS : Jacques THIEBAUT - AUXON-DESSUS : Michel BITTARD - BESANÇON : Martine BULTOT, Alexandre CHIRIER, Jean-Loup COLY, Catherine COMTE-DELEUZE, Nicole DAHAN, Yves-Michel DAHOUI, Marie-Marguerite DUFAY, Emmanuel DUMONT, P. GUINCHARD-KUNSTLER, Lucille LAMY, Bruno LEGEARD, Christophe LIME, Franck MONNEUR, Frédérique MOZER, Safia N'MINEJ, Catherine PUGET, Michel ROIGNOT, Jean ROSSELOT, Nicole WEINMAN - BEURE : Philippe CHANEY - BRAILLANS : Alain BLESSEMAILLE - CHATILLON LE DUC : Jean-Marie DELACHAUX - CHAUDEFONTAINE : Alain CUCHE - CHEMAUDIN : Gilbert GAVIGNET - ECOLE-VALENTIN : Yves GUYEN - LE GRATTERIS : Nicole JANNIN - MAMIROLLE : Dominique MAILLOT - MONTFERRAND-LE-CHATEAU : Marcel COTTINY - OSSELLE : Christophe GRANDJACQUET - PELOUSEY : Jacques TERVEL, Eric GRAVIER - PIREY : Claude BARTHOD-MALAT - POUILLEY-LES-VIGNES : Jean-Marc BOUSSET - PUGEY : Marie-Noëlle CAMBIER - ROUTELLE : Pierre DAGON-LARTOT - SAONE : Christelle PETITJEAN - THISE : Jacques SIFFERLIN - VAIRE LE PETIT : Jean-François THIEBAUD

Secrétaire de séance : Sébastien MAIRE

Procuration de vote :

Mandants : Lucile LAMY ; Jacques THIEBAUT ; Michel ROIGNOT ; Yves GUYEN ; Franck MONNEUR ; Nicole WEINMAN ; Christophe LIME ; M.Guite DUFAY ; Nicole DAHAN ; Yves-Michel DAHOUI ; P. GUINCHARD-KUNSTLER ; Alain CUCHE ; Claude BARTHOD-MALAT ; Jean-Marie DELACHAUX ; Frédérique MOZER ; Catherine PUGET

Mandataires : Danièle POISSENOT ; Jacques CANAL ; Michel LOYAT ; André BAVEREL ; Abdel GHEZALI ; Pascal BONNET ; Annie MENETRIER ; Françoise FELLMANN ; Joëlle SCHIRRER ; Jean-Claude CHEVAILLER ; Jacqueline PANIER ; Yves MAYOUD ; Robert STEPOURJINE ; Gilbert CANILLO ; Catherine BALLOT ; Françoise BRANGET